



## APPEL A CANDIDATURE

### Promeneurs du net Parentalité 2025

#### Rappel du contexte

Le dispositif des Promeneurs du Net s'inspire d'une initiative déployée en Suède durant les années 2000 et vise à développer une « présence éducative » sur Internet via les réseaux sociaux. La CNAF s'est emparée de cette démarche et a souhaité la déployer via le réseau des Caf. Après une phase expérimentale et un déploiement dans plusieurs autres départements, le dispositif a été décliné au niveau national.

Cette démarche se développe dans un premier temps auprès des jeunes via les professionnels jeunesse avant d'être expérimentée sur le champ de la parentalité. En 2017 la Caf de l'Isère a lancé les Promeneurs du Net Jeunesse. Aujourd'hui, ce réseau compte près de 60 professionnels engagés. Puis en 2022, la Caf de l'Isère a expérimenté la mise en place des Promeneurs du Net Parentalité avec 6 professionnels.

Par ailleurs, le déploiement des Promeneurs du net Parentalité est inscrit dans les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 afin de favoriser la démarche « d'aller-vers » les parents mais sur un territoire numérique et afin de diversifier les actions de soutien à la parentalité (notamment pour les parents d'adolescents) et de développer des actions de prévention sur les usages du numérique.

De nombreux parents sont inquiets au sujet des pratiques numériques de leurs enfants qu'ils méconnaissent en grande partie. Or, un enfant ou un adolescent bien informé et accompagné par sa famille dans son usage du numérique saura tirer le meilleur parti d'Internet et éviter les principaux écueils. Les professionnels du soutien à la parentalité accompagnent les parents dans les difficultés qu'ils rencontrent ou les questions qu'ils se posent au quotidien avec leurs enfants. Il semble donc important d'ouvrir ces professionnels à l'éducation au numérique.

#### Les objectifs du dispositif

- **Répondre au besoin d'accompagnement** des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents.
- **Ouvrir de nouveaux espaces de parole**, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter qu'ils restent sans réponses face à leurs questionnements du quotidien.
- **Permettre une montée en compétence** des professionnels ayant des missions d'accompagnement à la parentalité sur le champ de la parentalité numérique.



### Objectifs de la mission :

- **Acculturer** les familles au numérique éducatif afin de leur permettre de mieux accompagner leurs enfants dans la société numérique.
- **Informer-prévenir** les familles des enjeux, risques et opportunités concernant l'usage des outils numériques.
- **Orienter** les familles vers des professionnels selon les besoins identifiés.

### Professionnels ciblés pour la mission PDNP :

Le Promeneur du net parentalité doit être un professionnel ayant des missions le soutien à la parentalité ou à la parentalité numérique. Son profil pourra varier selon les structures et les organisations (Réfèrent-e Familles, animateur(rice), accompagnateur(trice) numérique etc.)

**Public ciblé par les PDNP** : les parents et futurs parents.

## Déclinaison de la mission

### Les missions des PDNP :

Le PDNP s'engage à être présent au moins 2h/semaine sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram etc.) afin d'entrer en contact avec des parents et poursuivre sa mission de professionnel du soutien à la parentalité sur un territoire numérique.

Concrètement, il s'agit de :

- **Relayer l'offre de service** de la structure via les réseaux sociaux
- **Diffuser des informations** pouvant être utiles aux parents
- **Être à l'écoute** des parents
- **Réaliser des actions ou des temps collectifs** afin de prolonger les discussions en présentiel

### Une mission accompagnée par une tête de réseau :

Le PDNP sera accompagné dans cette mission par la coordinatrice des PDNP de l'UDAF38 :

- **Des temps d'accompagnement collectif** seront proposés régulièrement dans l'année avec les autres PDNP du département afin de proposer des ressources sur la parentalité numérique, des échanges de pratiques entre professionnels, des ateliers pratiques de prise en main des différents outils numériques etc.
- **Un accompagnement plus individualisé** pourra être proposé si nécessaire en fonction des besoins.

### Durée :

Les PDNP s'engagent à exercer leur mission pour une durée minimum d'un an.



## Structures éligibles

Les acteurs suivants sont éligibles à un financement de la Caf de l'Isère pour une aide au démarrage de la mission de Promeneur du Net Parentalité :

- Les associations issues de la loi 1901
- Les associations reconnues d'utilité publique à caractère social et/ou privé à caractère social
- Les collectivités territoriales (communes, Epci)
- Les établissements du secteur public ou privé à caractère social

## Modalités de financement

Une aide au démarrage de 1500€ est proposée aux nouveaux Promeneurs du Net Parentalité afin de faciliter l'équipement en matériel numérique et de contribuer aux frais de déplacement.

## Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des pièces justificatives sont à retourner par mail **avant le 19 janvier 2025** à l'adresse suivante : **interventions-sociales@caf38.caf.fr**

Le jury se réunira dans le courant du mois de Février.

## Contact

Norig LE GOARANT, Chargée de conseil et développement – Pôle Parentalité de la Caf de l'Isère : [norig.le-goarant@caf38.caf.fr](mailto:norig.le-goarant@caf38.caf.fr)



# DOSSIER DE CANDIDATURE

Promeneurs du net Parentalité 2025

**A renvoyer avant le 19/01/2025**

Par mail : [interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr)

Merci de bien vouloir remplir scrupuleusement **tous les éléments demandés et de renvoyer les pièces justificatives demandées (annexe 3).**

**La fiche de candidature** est à signer par le gestionnaire (maire, président d'EPCI/d'association...).

**L'annexe 1** est à signer par le promeneur pressenti et son responsable.

**L'annexe 2** est à signer par le promeneur pressenti.

## Identification du porteur de projet

Nom de la structure :

Type de structure :

SIRET :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

## Structure/site où intervient le promeneur

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

La structure est-elle située en QPV ?



## Salarié responsable du promeneur :

Prénom et nom :

Poste occupé :

Téléphone :

E-mail :

## Présentation de la structure où exerce le promeneur

Présentation globale synthétique : projet, objectifs, actions...

## Quelle est la place du numérique au sein de la structure ?

Site internet, présence sur les réseaux sociaux, formation proposée aux salariés....



**Comment le dispositif Promeneur du Net Parentalité sera-t-il intégré dans le projet de la structure ?**

**Comment sera faite la communication en interne sur le projet ?**

**Quels moyens seront mis en œuvre pour l'activité du promeneur ?**

Équipement (ordinateur, smartphone, tablette, connexion internet...), temps de travail en tant que promeneur (2h minimum demandé par semaine), accompagnement, formation...



## A remplir par le Promeneur du Net

### Présentation du Promeneur du Net Parentalité

Prénom et nom :

Poste occupé :

Formation initiale :

Téléphone :

E-mail :

Nature du contrat de travail (CDD en précisant date de fin, CDI...) :

Maîtrise numérique\* (sélectionner le numéro dans la liste déroulante) :

### Quelles sont vos missions ?

Missions et activités exercées, public accompagné, territoire d'intervention...

### Avez-vous déjà pratiqué certains réseaux sociaux ? Lesquels ?

---

\*1 = niveau en bureautique basique (gestion de documents, navigation en ligne,...)

2 = niveau en bureautique avancé (Microsoft office et gestion d'un appareil) et connaissances du monde numérique (réseaux sociaux, médias numériques...)

3 = niveau en bureautique avancé, maîtrise du monde numérique (réseaux sociaux et algorithmes, structure de site internet, cybersécurité, RGPD,...), et éventuellement, de logiciels de création d'image, d'audio ou vidéo.



## **Quelles sont vos motivations pour devenir Promeneur du Net ?**

Présentation de votre projet "Promeneur du Net Parentalité" : objectifs, actions liées au numérique (ateliers, éducation aux médias...), lien avec les parents, les partenaires...

**Quels thématiques souhaiteriez-vous développer avec les parents ?**

**Sur quel(s) réseau(x) souhaiteriez-vous effectuer votre mission ?**



**Fait à :**

**Le :**

**Signature du représentant  
légal :**

---

*Pour rappel, ce document doit être signé :*

- *Pour les associations : par le président*
- *Pour les gestionnaires municipaux : par le maire*
- *Pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (Epci) : par le président*
- *Pour les autres structures : par la ou les personnes dûment habilitées*

## Annexe 1 : charte à signer par le promeneur pressenti et son responsable

# Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net (Pdn). Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche. L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation au réseau isérois des Promeneurs du Net.

## Préambule

Dans notre société numérique, Internet est le média de communication par excellence des jeunes, et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont parfois en font un outil présentant des risques mais aussi d'importantes potentialités. Être à l'aise avec le numérique est surtout une nécessité pour tous types de démarches (études, emploi, administration, participation à la vie citoyenne, information, achat en ligne...).

Au-delà d'une action éducative à destination des jeunes, un accompagnement des parents par des professionnels de la parentalité est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser les outils numériques et pour les aider à accompagner les jeunes dans leurs usages numériques. Les Promeneurs du Net « Parentalité » sont donc une complémentarité et une continuité de la démarche initiale des Promeneurs du Net « Jeunesse » lancée en Isère en 2017.

## Article 1.

### Renforcer la présence sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net parentalité »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels. Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes et de leurs parents. Ils sont un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

**La présence sur Internet** apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et des familles. L'objectif est de poursuivre, sur Internet, l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés.

**Promeneurs du Net** s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que, si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs, etc.), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».



Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de relation avec les familles évoluent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les familles dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où sont présents les parents.

---

## Article 2. Les acteurs de la démarche

A l'image des Promeneurs du Net « jeunesse » qui sont des professionnels de la jeunesse (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, médiateurs numériques, etc.) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation, de la médiation, les Promeneurs du Net « parentalité » sont des acteurs de l'accompagnement des familles. Ce sont des professionnels qui accompagnent la parentalité au sein de centres sociaux par exemple.

---

## Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un professionnel pour des actions de présence éducative sur Internet, à minima 2 heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les « chats », les blogs et tous les outils numériques utilisés par familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir à minima les informations suivantes :

- son prénom et le nom de sa structure
- sa photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, un avatar ou photo représentant sa structure ;  
→ la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le public doit savoir à qui il s'adresse.
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »
- les modalités d'entrée en relation avec lui (contacts, permanence, sur les réseaux...)

Dans le cadre de ses missions, le Promeneur du Net communique sur sa présence en ligne pour inviter les parents et les familles à suivre son compte et à le contacter au besoin via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- relayer l'offre de leur structure ;
- répondre aux sollicitations des familles ;
- diffuser de l'information sur la parentalité ;
- proposer également des informations sur la parentalité numérique et l'éducation aux médias, que ce soit via les outils numériques ou lors d'ateliers collectifs (ex. : café des parents sur l'encadrement des jeux vidéo, atelier pour apprendre à son ado à protéger sa vie privée...).

Le Pdn s'engage à :

- assurer une présence régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de formation et d'échanges de pratique dédiés au sein du réseau départemental des Pdn



Les structures qui font partie du réseau veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat. Elles équipent le professionnel des outils numériques adéquates (smartphone récent, forfait, pc portable...).

---

## Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication. Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer sur sa présence en ligne auprès du public accompagné et des partenaires.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

---

## Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net. Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental. Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

---

## Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs du travail social, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée. Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.



**Fait à :**

**Le :**

**LES DEUX SIGNATURES DOIVENT ETRE PRESENTES POUR VALIDER LE DOCUMENT.**

**Nom de la structure employeur :**

**Nom du représentant :**

**Signature :**

**Nom du service de rattachement :**

**Nom du Promeneur du Net :**

**Signature :**



## Annexe 2 : droit à l'image à signer par le promeneur

### Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e)

**Nom et prénom :**

Autorise, sans réserve, la Caf de l'Isère (3 rue des Alliés, 38051 Grenoble cedex 9) et son partenaire l'Udaf 38 (2 rue de Belgrade, CS 40537, 38000 Grenoble cedex 1)

- à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes me représentant\*
- à utiliser mes noms et prénoms à des fins d'exploitation, ci-dessous définies.

Ces images sont destinées à être reproduites, représentées, et diffusées en tout ou partie, s'il y a lieu, dans le cadre du dispositif "Promeneur du Net".

Cette autorisation gracieuse est valable sur l'ensemble du territoire national et limitée à la durée de l'engagement du professionnel dans le dispositif "Promeneur du Net".

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

**\*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour de motifs légitimes, que vous pouvez exercer en vous adressant au Département des interventions sociales de la Caf de l'Isère.**

**Fait à**

**Le**

**Signature :**



## Annexe 3 : liste des pièces justificatives à ajouter à la candidature

### Associations

- ✓ Récépissé de déclaration en Préfecture
- ✓ Statuts datés et signés
- ✓ Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN
- ✓ Liste datée et signée des membres du conseil d'administration et du bureau
- ✓ Comptes de résultat et bilan (ou élément de bilan) relatifs à l'année précédent la demande.

### Collectivités territoriales - Établissement publics de coopération intercommunale (EPCI)

- ✓ Statuts pour les EPCI datés et signés et détaillant le champ de compétences
- ✓ Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI
- ✓ Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN